



# Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

Communiqué de presse

Le 12 octobre 2011

## Hauts revenus : une contribution qui demeure symbolique...

La contribution sur les hauts revenus est retouchée : le seuil d'imposition a été abaissé à 250 000 euros par part du quotient familial. 20 000 foyers fiscaux sont concernés, pour un rendement compris entre 300 et 400 millions d'euros.

Cette contribution ne répond pas aux deux principaux enjeux fiscaux de la période : le besoin de justice fiscale et un meilleur rendement budgétaire. Malgré les aménagements envisagés, son rendement demeure symbolique : elle représenterait entre 0,6 et 0,9% du rendement total de l'impôt sur le revenu (qui s'élève à 51 milliards d'euros) et ne corrigerait pas les défauts structurels de l'impôt sur le revenu, qui demeure peu progressif.

### Le coût de l'injustice fiscale est élevé et plombe les finances publiques

Cette contribution ne concernerait qu'une faible part des plus aisés, les bénéficiaires de la « mondialisation financière » et des choix fiscaux de ces dernières années, soit à peine le 0,1% des personnes les plus riches c'est-à-dire, selon l'INSEE, des personnes dont le revenu déclaré par unité de consommation a progressé de 18,9% entre 2004 et 2008 (alors que le revenu de 90% de la population n'a progressé que de 5,2%).

Ces contribuables sont les grands bénéficiaires des mesures de ces dernières années comme les baisses des taux du barème de l'impôt sur le revenu et la baisse de l'imposition du patrimoine (allègement de l'impôt de solidarité sur la fortune et des droits de donation et de succession). Ces baisses ont opéré une redistribution à l'envers au profit des 5% des foyers les plus aisés. A l'heure où l'on parle de dette publique, il est instructif de voir en quoi ces baisses l'ont alimentée :

- Si aucune baisse de taux du barème de l'impôt sur le revenu n'était intervenue ; de 2000 à 2010, le rendement supplémentaire cumulé de l'impôt sur le revenu aurait été de 125 milliards d'euros (il rapporterait actuellement près de 16 milliards d'euros de plus par an).
- Si les abattements en matière de droits de donation et de succession n'avaient pas été relevés en 2005 et en 2007, ces droits rapporteraient 2,3 milliards d'euros de plus par an.
- A cela s'ajoute le coût des régimes fiscaux dérogatoires (145 milliards d'euros par an) qui ne sont certes pas tous à supprimer, mais dont il manque une réelle évaluation du rapport « coût/efficacité ».

### Une autre réforme de l'impôt sur le revenu est possible et souhaitable

La France, dont l'imposition du revenu (CSG comprise) représente 7,3% du produit intérieur brut contre 9% dans les pays de l'OCDE, dispose des marges de manœuvres pour une véritable réforme de l'impôt sur le revenu. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, rétablir davantage de justice fiscale et dégager un meilleur rendement budgétaire passe, plus que jamais, par le rééquilibrage du système fiscal en revalorisant les impôts directs. A court terme, cela peut passer par une mesure ignorée par le gouvernement : la création d'une tranche supplémentaire à l'impôt sur le revenu. Un taux de 50% sur les revenus supérieurs à 90 000 euros par part, accompagné de l'intégration au barème progressif de l'ensemble des revenus, dégagerait un rendement annuel de plus de 3 milliards d'euros.

*Impact de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (hors utilisation des niches fiscales...)*

*Un célibataire déclarant 500 000 euros paie 185 838 euros d'impôt, soit un taux effectif d'imposition de 38,25%. La contribution exceptionnelle s'élèverait à 7 500 euros, le taux effectif d'imposition passerait à 39,79%.*

*Un couple avec deux enfants déclarant 1 million d'euros paie 367 004 euros d'impôt, soit un taux effectif d'imposition de 37,7%. La contribution exceptionnelle s'élèverait à 15 000 euros, le taux effectif d'imposition passerait à 39,3%.*